

Info flash n°4

Juin 2014

Spécial Mouvement Intra : résultats

Sommaire :

- 1) **Compte rendu de la CAPA du 25 juin et bilan mouvement intra**
- 2) **Déclaration SNES-FSU CAPA du 25 juin**
- 3) **Rassemblement le 2 juillet devant le Conseil Régional**

1) **Compte rendu de la CAPA du 25 juin et Bilan du mouvement intra académique.**

Lors du mouvement inter académique, 4 collègues de l'académie d'Orléans-Tours ont obtenu une mutation et 6 sont entrés dans l'académie. Ce sont tous des néo titulaires sortant de centres de formation. 34 postes étaient vacants à l'issue du mouvement inter contre 37 l'année précédente. Aux 4 sortants de l'académie, il faut ajouter 1 collègue copsy qui obtient un poste de DCIO (tableau d'avancement au grade de directeur).

8 demandes de mutation à l'intra ont été formulées (15 demandes en 2013, 12 en 2012, 15 en 2011, 21 en 2010, 24 en 2009, 29 en 2008, 35 en 2007, 30 en 2006). Les demandes ont été faites par :

- 6 entrants
- 2 collègues en poste fixe

La baisse des demandes à l'intra s'explique par la conjonction de 2 éléments :

- la diminution du nombre de titulaires due au non remplacement de 5 co-psy sur 6 partant à la retraite
- Les collègues qui ne veulent pas risquer une mutation du fait de la grande incertitude concernant l'avenir des CIO (fusion, disparition...)

Sur les 8 demandes, 7 ont été satisfaites (15 demandes sur 15 en 2013, 8 demandes sur 12 en 2012). **3 ont obtenu leur mutation sur leur vœu n°1.**

Vœux par département

Département	Nb de premier vœux pour ce département
18	1
28	1
36	0
37	5
41	1
45	0

Barres d'entrée par département (dernier entrant) :

Département du Cher (18)	51,2 (en 2013 : 21, en 2012 : 360,2, en 2011 : 21, en 2010 : 51,2 en 2009 :
Département de l'Eure et Loir (28)	21 (en 2013 : 21, en 2012 : 292,2, en 2011 : 35, en 2010 : 71, en 2009 : 161,2)
Département de l'Indre (36)	Pas d'entrant (pas d'entrant en 2013, 2012, 2011 et 2010)
Département de l'Indre et Loire (37)	411,2 (en 2013 : 121, en 2012 : 58, en 2011 : 161,2 en 2010 : 553,2, en 2009 :
Département du Loir et Cher (41)	51,2 (en 2013 : 55, pas d'entrant en en 2012 et 2011, en 2010 : 101,2, en 2009 :
Département du Loiret (45)	Pas d'entrant (en 2013 : 21, en 2012 : 124, en 2011 : 38, en 2010 : 110, en 2009 : 100)

Il ne reste aucun TZR car le dernier TZR a obtenu sa mutation à l'inter. Le poste a donc été supprimé.

A l'issue du mouvement intra 2014, ce sont 28 postes de copsy qui sont vacants (25 en 2013, 22 en 2012). Ce chiffre augmente d'année en année et il est la conséquence directe du non remplacement de 5 co-psy sur 6 partant à la retraite, la reprise très mesurée des recrutements n'ayant pas encore d'effet. **Et il faut ajouter tous les rompus de temps partiels, les décharges syndicales, les disponibilités (7,1 ETP)...et ce sont 35,1 équivalents temps plein vacants.**

Postes vacants et rompus de temps partiels par CIO

Ce tableau ne prend pas en compte les congés divers, il s'appuie sur des informations connues à ce jour.

	Postes vacants après le mouvement intra	Rompus de temps partiel
CIO de Bourges	3	0,4 + 0,5 (décharge syndicale)
CIO de St Amand	1	
CIO de Vierzon		0,2
CIO de Chartres		0,7 soit 0,5 ETP implanté
CIO de Châteaudun	2	
CIO de Dreux	2	0,2
CIO de Nogent le Rotrou	1	
CIO de Châteauroux		0,8 soit 1 ETP implanté
CIO Le Blanc		0,2
CIO d'Issoudun	3	
CIO d'Amboise		0,2
CIO de Joué		0,1
CIO de Tours		1 soit 1 ETP implanté
CIO de Blois		1 soit 1 ETP implanté
CIO de Vendôme		0,2
CIO de Romorantin		
CIO de Gien	1	0,2
CIO de Montargis	6	
CIO d'Orléans	3	0,4 (décharge syndicale) Dotation complémentaire de 0,5 implantée
SAIO	2	
CIO d'Orléans la Source	1	Dotation complémentaire de 0,5
CIO de Pithiviers	3	
Dronisep		

Evolution depuis 2004

Année	Entrants mouvement inter	Sortants mouvement inter	TZR	Postes vacants à l'issue du mouvement intra	Départs retraite	Nombre de contractuels
2004	19		17	0		5
2005	23	10	19	0		6
2006	8		18	0		6
2007	11	5	17	0	6	7
2008	5	5	11	4	6	Entre 8 et 10
2009	5	4	5	8	8	Entre 20 et 25
2010	6	6	2	15	8	
2011	7	5	2	18	5	Entre 25 et 30
2012	1	0	2	22	4	Sup à 30
2013	9	7 + 4 copsy devenant DCIO	1	25	3	Sup à 30
2014	6	4 + 1 copsy devant DCIO	0	28	4	Sup à 30

Postes de DCIO

Tous les postes de DCIO sont pourvus.

1er mouvement : la collègue Dcio du CIO de Chinon a obtenu le poste de Tours.

2ème mouvement :

- 1 collègue copsy a postulé au tableau d'avancement au grade de DCIO et elle a obtenu un poste dans l'académie d'Orléans-Tours au CIO de St Amand Montrond.
- 1 collègue arrive au CIO de Chinon.

Affectation des contractuels : le 1er juillet 2014 à 14h30

Le Snes-FSU a obtenu que l'affectation des co-psy contractuels soit mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative Paritaire des contractuels du 1er juillet, en présence de 2 experts, un du Snes appartenant à la catégorie co-psy et un du Sgen. Les documents nous parviendront avant la CCP. Nous avons attiré l'attention sur le fait que 5 contractuels ont été reçus au concours réservé. Il faudra donc recruter de nouveaux contractuels.

Si nous avons une vision claire des postes vacants à l'issue du mouvement intra, il n'en est pas de même pour les rompus de temps partiels car cela peut évoluer encore. De plus les décharges syndicales n'apparaissent pas dans les documents de la DOS. Si des rompus de temps partiel sont accordés en cours d'année, le Rectorat remplacera en fonction des moyens disponibles. Par contre, tous les congés (maladie, maternité...) seront remplacés.

Révision de notes

2 demandes de révision de notes ont été portées devant la CAPA par 2 collègues d'un même CIO. Les demandes de modification ont été satisfaites (les appréciations n'ont pas été modifiées).

Direction des CIO de Bourges et St Amand

Le Snes-FSU a porté devant la CAPA, la situation de la direction des 2 CIO. Une collègue copsy actuellement faisant fonction de DCIO sur le poste au CIO de Bourges, est devenue DCIO sur tableau d'avancement et a obtenu son affectation pour le CIO de St Amand. Le CIO de Bourges se trouve sans directeur (la titulaire du poste étant en arrêt longue durée). Des pressions fortes de la part de la hiérarchie, ont été exercées sur la nouvelle directrice du CIO de St Amand pour qu'elle assure l'intérim du CIO de Bourges, en plus de la direction de St Amand. Une collègue du CIO de Bourges a postulé pour faire l'intérim à la rentrée prochaine. Lors de l'entretien, l'IIO du Cher a présenté les choses de la manière suivante : « c'est St Amand ou rien » (cela supposant que la collègue de St Amand accepte un échange, ce qu'elle ne souhaite pas) ou « 1/2 temps à St Amand comme DCIO et 1/2 temps comme co-psy à Bourges » ! Nous avons dénoncé les pressions exercées sur la DCIO affectée à St Amand et les conditions abusives de l'entretien de la collègue co-psy qui a postulé sur le poste de DCIO de Bourges. **La situation pouvait être réglée rapidement en respectant les règles et permettant de satisfaire tout le monde : la DCIO affectée au 2ème mouvement au CIO de St Amand et la collègue co-psy faisant fonction de DCIO au CIO de Bourges. Mais est-ce un hasard, car il est question de transformer le CIO de St Amand en antenne !**

La DRH, Mme Rhopital s'est engagée à revoir la situation.

Poste profilé au SAIO

Le Snes-Fsu est intervenu sur la question du poste profilé au SAIO : nous avons appris que l'intitulé de ce poste était « coordonnateur départemental de la MLDS détaché dans le 45 »! Nous avons souligné que cela ressemblait à un détournement de moyens. L'administration a répondu : « c'est de la compétence de la Rectrice de définir ce poste ».

Si la lutte contre le décrochage est un objectif important, cela ne doit pas servir de prétexte à des redéploiements de moyens. Il vaudrait mieux créer des postes notamment de co-psy et mettre l'accent sur la prévention.

2) Déclaration SNES-FSU CAPA du 25 juin 2014

« Depuis 11 ans, la catégorie copsy et dcio a certainement été celle qui, dans l'Education nationale, a subi le plus d'attaques, de discrédit et de remise en cause à travers des rapports aux fondements théoriques douteux, des tentatives de réécritures des missions et de décentralisation aux régions, des désengagements de conseils généraux dans le financement des CIO, des fermetures ou des fusions de CIO, des recrutements dérisoires, le non remplacement de 5 copsy sur 6 partant à la retraite (on est passé de 5054 titulaires en 2005/2006 à 3709 en 2012/2013),... C'est aussi une profession malmenée jusque dans l'aspect rémunération : le dernier bilan social du ministère pointe des différences importantes avec les enseignants sur ce point : sur la même échelle indiciaire la différence de salaire est de 231 euros. Concernant les promotions, on ne peut pas dire que le passage au grade de Dcio constitue la hors classe des co-psy car quand 3,42% des enseignants passent à la hors classe en 2012/2013 ce n'est qu'1,38 % des copsy qui deviennent Dcio (en fin de carrière 80 % des enseignants sont à la hors classe). Mal considérés, mal reconnus, et mal payés, telle est la condition des co-psy et dcio.

Dans l'académie, la dernière attaque en date c'est, après le SPO, la mise en place du Service Public Régional d'Orientation et le risque à terme d'uniformisation des métiers. Mieux informer, mieux accueillir, mieux conseiller, mieux coordonner les différentes structures, le Snes-FSU ne peut que souscrire à ces grands principes et qu'ils soient assurés par les services publics est une de leur conviction. Mais pour une meilleure efficacité dans la réalisation de ces principes, il convient d'en respecter d'autres : ne pas confondre tous les publics, ni traiter de façon indifférenciée les différentes missions des services concernés. Au risque d'aller à l'inverse des objectifs de départ et d'appauvrir les réponses qui seront apportées aux différents publics. Dans la loi du 5 mars 2014, il est bien rappelé que l'Etat est responsable de la politique d'orientation des élèves et des étudiants avec l'appui notamment des centres publics d'orientation scolaire et professionnelle et des services communs internes aux universités chargés de l'accueil, de l'information et de l'orientation des étudiants.

« La région quant à elle, coordonne les actions des **autres** organismes participant au service public régional de l'orientation ainsi que la mise en place du conseil en évolution professionnelle, assure un rôle d'information et met en place un réseau de centres de conseil sur la validation des acquis de l'expérience.»

Lors des groupes de travail ministériel métier et dans la circulaire de rentrée, il est spécifié que l'apport des CIO est déterminé par une convention entre le Rectorat et la Région et qu'une convention nationale type servira de référence. A ce jour, aucune convention nationale type n'a été signée. Et dans la Région aucune convention n'a été actée. Seul un cahier des charges qui fixe les principes du SPRO, a été présenté aux organisations syndicales mais le problème est qu'il ne respecte pas les termes de la loi sur de nombreux points et que la différenciation des publics n'est pas affirmée... Le Snes-FSU a fait de nombreux amendements qui n'ont été étudiés ni en GTA ni à la « commission orientation tout au long de la vie et décrochage » du 24 juin.

Les actions des personnels des CIO du Loir et Cher, soutenues par l'intersyndicale FSU-CGT-UNSA-SUD-FO ont permis que les 3 CIO soient maintenus avec la transformation des CIO de Blois et de Vendôme en CIO d'Etat. Ce dont se félicite le Snes-Fsu. Mais 2 interrogations demeurent : la hauteur des budgets de ces 2 CIO et la superficie de l'actuel CIO de Blois. Le Snes-FSU demande que les décisions prises lors de la réunion avec le Service Administratif de Modernisation du 6 juin, soient communiquées à tous personnels.

Les CIO à gestion départementale d'Eure et Loir sont toujours dans l'incertitude : si le CG grâce aux actions des personnels initiées par le Snes-FSU, a abondé les budgets de 18 500 euros et tout récemment de 7 000 euros supplémentaires, c'est toujours 6 000 euros qui manquent. Les effets se font déjà sentir avec l'impossibilité de faire certaines commandes. Les 3 CIO ont du reconstituer leur budget de l'année précédente, facture après facture, car le CG était incapable d'en donner le chiffre exact.

Concernant le Loiret, c'est bien le Rectorat qui a utilisé le prétexte du déménagement du CIO d'Orléans centre ordonné par le CG pour organiser le déménagement du CIO d'Orléans la Source et regrouper les 2 CIO au CRDP. Les aménagements qui vont coûter 200 000 euros ne sont toujours pas commencés alors que les déménagements sont prévus cet été. Dans quelles conditions vont se faire les rentrées des 2 CIO et l'organisation de l'année scolaire ? Et ce regroupement ne donnera-t-il pas l'occasion au CG de se désengager du financement du CIO d'Orléans centre ? Et à terme ne crée-t-il pas les conditions d'une fusion des 2 CIO ?

D'ailleurs ne doit-on pas voir dans la suppression d'1 mi temps au CIO d'Orléans la Source un 1^{er} effet de ce regroupement ?

Le Snes-FSU reste opposé à ce regroupement car il prive une zone difficile socialement, d'un service public.

Certains CIO d'Etat ont éclusé la totalité des frais de déplacement depuis mai et certains collègues se déplacent à leur frais pour assurer la continuité de leurs missions dans les établissements.

Le Snes-FSU demande que lui soit communiqué un état précis des budgets des CIO d'Etat.

Concernant le mouvement intra, ce ne sont pas les 6 entrants qui vont compenser les 34 postes laissés vacants après le mouvement inter. La baisse des demandes de mutation à l'intra est en partie due à l'inquiétude liée à l'avenir des CIO : les collègues préfèrent ne pas bouger plutôt que de muter et prendre le risque d'une suppression de postes ou de CIO. La catégorie perd encore 1 poste et il n'existe plus de moyen de remplacement. Après le mouvement intra, le nombre de postes vacants a encore augmenté : 28 au lieu de 25 l'année passée (20% des postes). Tous les départements sont touchés mais plus particulièrement le 45 avec 16 postes vacants soit 40% des postes. Et dans ce département, la totalité des postes du CIO de Montargis sont vacants.

Pour plus de transparence , Le Snes-FSU demande que la CCP des contractuels soit réunie pour l'affectation des contractuels en présence d'experts représentant des personnels de la catégorie ».

A l'appel du Snes-FSU

RASSEMBLEMENT DEVANT le CONSEIL REGIONAL

Lors de la matinale dédiée au SPRO

LE MERCREDI 2 JUILLET à 9h

9 rue St Pierre Lentin

(quartier cathédrale et Rectorat)

ORLEANS

(Voir info flash n°3)